



S'il est un fléau très redouté pour nos maisons, c'est bien la mérule. Ce champignon s'attaque au bois d'œuvre en détruisant ses propriétés mécaniques, mettant ainsi nos demeures en péril. Construire en Bois Maisons d'Ambiance fait toute la lumière sur ce lignivore, adepte des recoins sombres, pour mieux l'éviter et le combattre.

Perrine ROUX

**Qu'est-ce que la mérule ?**  
Ce champignon, dont le nom scientifique est *Septula lacrymans*, a la particularité d'être lignivore. La mérule fait d'ailleurs partie des plus dévastateurs de cette catégorie. En clair, elle se nourrit de la cellulose du bois, plus particulièrement de sa lignine. En l'attaquant ainsi progressivement, elle le décompose petit à petit, affaiblissant puis anéantissant ses propriétés mécaniques. En clair, ce champignon peut dévorer les éléments bois composant la structure de votre maison. Toutefois, la mérule n'est pas

une fatalité. Vous pouvez prévenir votre maison contre ce fléau si bien entendu le détecter et le combattre si l'infestation devait arriver.  
À noter : la mérule met non seulement en péril votre maison, mais aussi votre santé. Ses spores peuvent en effet causer des infections respiratoires.

**Reconnaître la mérule**  
Elle se développe sur le bois d'œuvre, les charpentes, poutres, assolures... Toutes les essences de bois peuvent être touchées, même si ce champignon a une préférence pour les résineux. Une fois que les spores de la mérule s'installent dans le bois, elles développent leurs filaments, appelés mycélium. C'est cette partie qui est visible. Ce sont des filaments blancs, colorés, tels qu'une épaisse toile d'araignée. La forme du mycélium est arrondie et en son centre la mérule prend une couleur rouille à rouge foncé, voire brun.



Autre élément qui peut vous alerter, le bois d'œuvre prend une couleur brunitre. Vous observez aussi des petits morceaux de bois cubiques sur le sol, signe que la mérule attaque le bois. Celui-ci s'effrite, puis devient sec et cassant. Les filaments peuvent quant à eux s'infiltrer partout à la recherche d'eau pour le champignon, aussi bien dans les joints, que les moquetteries, pendant que le champignon grignote le bois petit à petit. Si les conditions sont réunies, sa vitesse de propagation peut-être très rapide, jusqu'à 2 cm par jour.

**Les conditions de propagation**  
Ce champignon ne s'installe toutefois dans nos maisons que si des conditions particulières sont réunies. Tout d'abord, il faut de l'humidité. En effet, la mérule ne s'installe dans le bois que si celui-ci présente un taux d'humidité d'au moins 20 %. Ensuite, les lieux attaqués par ce lignivore sont non ventilés, sombres et dans une atmosphère confinée. La température est aussi un facteur aggravant, puisque la mérule se développe plus vite dans une ambiance comprise entre 20 et 26°C. Au contraire, en-dessous de



## Ne pas confondre

Le mélaleuca peut être confondu parfois avec le champignon, mais aussi plus souvent avec un autre champignon : la mérule ouverte des caves (Mérula). Le mélaleuca croît sur le bois mort dans un milieu très humide, ce seraient de 50 à 60% d'humidité, et très lentement, d'où son nom. Ce champignon est plus rare, mais il provoque la dégradation du bois en se nourrissant de la cellulose qui est dans la partie médiévale.

18°C et au-dessus de 30°C, le champignon est très ralenti, voire au sommeil. Les **vapeurs d'ammoniac** font aussi partie de la création d'un environnement propice à son développement. En clair, la mérule aime particulièrement les maisons humides, sombres, mal ventilées, voire inoccupées, les bois d'œuvre confinés. Ces caractéristiques rendent sa détection assez complexe, puisque le plus souvent le champignon s'installe dans des parties peu visitées de la maison, ou encore derrière des parois qui créent justement l'environnement sombre et confiné adéquat, si une bonne ventilation n'est pas aménagée.

**Se prémunir contre la mérule**  
Au vu des conditions d'installation et de propagation de la mérule, la clé pour l'éviter est d'avoir une **maison saine et bien aérée**. Traquez les infiltrations et autres dégâts des eaux pour éviter que

l'humidité ne s'installe. Au moindre signe, il est donc très important de rechercher la source du problème et la résoudre sans quoi non seulement la maison va s'endommager, mais en plus un terrain propice au développement de la mérule va se créer. L'**étanchéité des parois** est aussi un facteur prépondérant en matière de lutte contre la mérule. Le mot d'ordre est pas d'humidité, pas de mérule. D'autre part, une **bonne ventilation** est primordiale, ce champignon préfère les espaces confinés et sombres. Veillez donc à aérer quotidiennement, mais aussi à créer des ventilations pour que la structure de la maison reste saine. Par exemple, dans une ossature bois, la lame d'air fait partie intégrante des épaisseurs de l'ossature, permettant de conserver une structure saine. Soyez aussi vigilants dans les espaces peu visités de la maison et les zones plus humides. Caves et combles sont en effet des endroits particulièrement

sensibles. N'hésitez donc pas à y faire régulièrement une inspection anti-mérule. Un **dépistage le plus tôt possible** limite en effet les dégâts et réduit le périmètre d'intervention ainsi que son prix. Enfin, le bois d'œuvre ne doit pas être en contact direct avec le sol.

## Le diagnostic mérule

Il fait partie des **diagnostics immobiliers** mais n'est pas encore sur la liste des diagnostics obligatoires. Il permet de vérifier l'absence de ce champignon, grâce à l'analyse attentive d'un professionnel aguerri. Tous les diagnostiqueurs fermés, sont aussi formés à la détection de la mérule puisqu'il s'agit de la protection du bois d'œuvre. N'hésitez pas à demander des informations à votre diagnostiqueur, celui-ci pourra profiter de sa prochaine visite dans votre maison bois pour réaliser un contrôle mérule, faisant ainsi d'une pierre deux coups.





Bon à savoir : Pour un diagnostic méruléable, adressez-vous à un diagnostiqueur labellisé CTBA+ (<http://ctbaplus.fr>)

Le diagnostic mérulé est valable 6 mois. Il est vivement recommandé lors de la vente d'une maison remplissant un ou plusieurs de ces critères : logement situé dans une zone infestée, inoccupé depuis longtemps insalubre, et qui présente des signes d'infiltration ou de condensation. Sachez en outre que depuis la loi Alur, vous avez l'obligation de déclarer en mairie la présence de mérulé dans votre maison. Cela permet d'en identifier les foyers et d'informer la population afin d'agir pour son élimination. En outre, si vous achetez ou vendez une maison dans une zone identifiée par un arrêté préfectoral, la présence de mérulé doit obligatoirement être indiquée à l'acheteur.

#### Éradiquer la mérulé

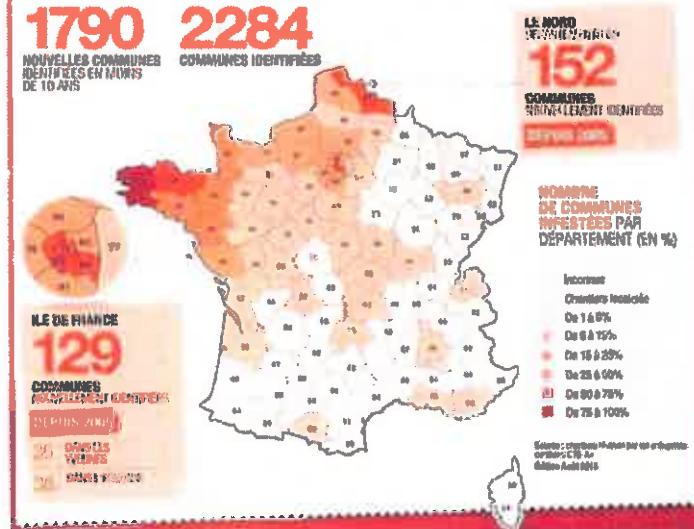
Une fois la mérulé installée, il faut agir vite ! La première chose à faire est un examen complet de la maison. Sans cela, aucune éradication pérenne n'est envisageable. Il faut donc rechercher l'humidité, les infiltrations, le salpêtre et dans la foulée leurs causes et conséquences. Bien entendu, vous devez ensuite traiter ces problèmes à la source. Puis c'est aux professionnels d'intervenir. La zone infestée est tout d'abord préparée. En clair, si le bois d'œuvre est situé derrière un parement, celui-ci est retiré. Le mycélium n'est pas non plus laissé de côté. Ainsi, les joints sont dégarnis et les enduits piqués, c'est-à-dire que de nombreux trous sont percés au burin, pour permettre une meilleure accroche sur la surface. Ensuite, le mycélium est retiré des maçonneries, par brossage, grattage et par le feu. Pour terminer, c'est le bois d'œuvre qui est traité. Il est bien



#### L'arrêté préfectoral

Dès que plusieurs foyers de mérulé sont identifiés dans une zone, le préfet peut, par décret, déclarer une zone à risque de mérulé. Il peut également interdire l'achat ou la vente de maisons dans cette zone. L'arrêté est signé par le préfet et consulté des conseils municipaux, pour délimiter la zone à risque de mérulé.

### ÉVOLUTION DE L'INFESTATION EN FRANCE



sûr sondé, pour vérifier l'infestation et constater l'ampleur des dégâts. Si le bois d'œuvre peut-être conservé, il faut alors le traiter en profondeur. Des injections de fongicide sont alors réalisées sur la zone infestée. Le périmètre de traitement est étendu à 1 mètre autour de la zone concernée pour plus de sécurité. Enfin, la surface est pulvérisée avec un produit

anti-longique. Ce traitement est donc assez important et coûteux, tout dépend bien entendu du niveau d'infestation, mais il est très efficace.

Vous savez maintenant tout sur la mérulé et pouvez ainsi protéger efficacement votre maison en bois contre ce champignon vorace, et ainsi assurer solidité et longévité de votre construction.